



ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION MUNICIPALE N°2024-164

Conception et réalisation de scénographies – lots 1 et 2

La Plume et le Plomb

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉREON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n° 072-20 en date du 3 juillet 2020, portant procès-verbal d'élection du maire,

VU la délibération n° 140-22 en date du 12 décembre 2022, par laquelle le conseil municipal d'Ancenis-Saint-Géréon a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé, concernant notamment la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadres à procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

CONSIDÉRANT la consultation intitulée « Conception et réalisation de scénographies », lancée selon la procédure adaptée, publiée en date du 25 juin 2024 sur le BOAMP et le profil acheteur AWS,

CONSIDÉRANT les trois propositions dématérialisées reçues, tous lots confondus, dans le délai imparti, ainsi que l'analyse des candidatures et des offres, réalisée par la Direction des services à la population,

CONSIDÉRANT l'avis de la commission consultative des marchés publics, réunie le 1^{er} octobre 2024,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer les lots 1 et 2 du marché de conception et réalisation de scénographies, conformément au tableau ci-dessous :

N° lot	Intitulé lot	Attributaire	Montant forfaitaire tranche ferme € ht	Montant forfaitaire tranche optionnelle € ht	Montant forfaitaire TOTAL € ht
1	Conception et réalisation de deux parcours découverte de la ville à pied et à vélo	Groupement LA PLUME ET LE PLOMB / GRAMMON Mandataire : LA PLUME ET LE PLOMB 54, rue du Docteur Boutin 44190 Clisson N° SIRET : 507 647 451 00024	41 000,00 conception dispositif de médiation avec travail d'écriture de contenus	25 000,00 réalisation	66 000,00
2	Conception et réalisation d'un espace muséographique au Grand Logis	Groupement LA PLUME ET LE PLOMB / GRAMMON Mandataire : LA PLUME ET LE PLOMB 54, rue du Docteur Boutin 44190 Clisson N° SIRET : 507 647 451 00024	31 000,00 conception, réalisation, intégration dispositifs muséographiques, scénographiques	7 000,00 conception, réalisation supports signalétiques extérieurs	38 000,00
		TOTAL € HT	72 000,00	32 000,00	104 000,00

Article 2 : Les prix sont fermes pour toute la durée du marché.

Article 3 : Pour chacun des lots, le délai global d'exécution des prestations est fixé à onze mois, à compter de la notification du marché.

Article 4 : Monsieur le Maire et le Comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, au titre du contrôle de légalité, et qui sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 4 octobre 2024

Le Maire

Rémy ORHON



Acte publié ou notifié le :

04 OCT. 2024

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.